



**Compte rendu de la Réunion Publique**  
**du Conseil Municipal du 9 mai 2017**  
**à 20 h 30**  
**salle de "La Rotonde"**

**Présents :**

Fathi AÏDLI, Jean-Louis ASTOR, Fabrice BAUDEAU, Gabriel BOUISSOU, Élodie CAMBOU, Yannick CHATELET, Laurent CHERUBIN, Renaud DARDEL, Anne DELRIEU, Fanny DOMERGUE, Claude DUCERT, Anne FAURES, Henri de FERLUC, Laure FRENDRO-ROSSO, Laurent GONZALEZ, Marie-Viviane LACAN, Christine MASOT, Sabrina MIGNONAT, Frédéric PERROT, Marc PRIDO, Karine ROVIRA

**Absents et excusés :**

Sophie AVRIL, Jean-Paul BEYSSSEN, Séverine CAMES, Béatrice HONTARREDE,

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Olivier BONNAMY à Laure FRENDRO-ROSSO  
Eric CHERDO à Fanny DOMERGUE

**Désignation du Secrétaire de séance :**

☞ Henri de FERLUC est désigné Secrétaire de séance.

M. le Maire, en préliminaire de la séance, propose aux conseillers municipaux d'inscrire sur une feuille leur période de congés d'été.

Il fait alors part des décès de MM TORZEC, MIGNONAT et VAL.

M Denis TORZEC a été Conseiller Municipal durant 2 mandats de 1995 à 2008. En qualité de président de la commission espace vert, il a participé à l'embellissement de la commune et notamment dans le cadre de l'aménagement du jardin de la médiathèque municipale. Il était très impliqué dans la vie de la commune et particulièrement dans le tissu associatif, il faisait partie du Comité des fêtes de la ville et avait une participation active à la Maison Salvan.

M MIGNONAT, né Jean et nom usuel Henri, Conseiller Municipal qui a fait plusieurs mandats avec M. ROGER, Maire de Labège, collègue de 1969 à 1971 de M DUCERT. Il était toujours le mieux élu de l'équipe municipale car très consensuel. C'était un homme

d'humeur égale. M. DUCERT lui avait proposé de figurer sur sa liste mais il était resté fidèle à l'ancien Maire. Il appartenait à la famille MIGNONAT, bien connue à Labège et dont une représentante est au Conseil Municipal actuel.

Il indique alors que M. VAL était impliqué dans la vie associative locale, notamment au niveau du Comité des Fêtes ; son décès l'a touché.

M. le Maire propose alors à l'ensemble de l'assistance de se lever pour observer 1 minute de silence.

M. Renaud DARDEL prend alors la parole pour communiquer des éléments factuels sur le programme de la salle des fêtes à construire, à savoir qu'après consultation le cabinet Keops a été retenu pour élaborer le programme permettant de faire le choix futur du concepteur. La méthode de travail consiste en la constitution d'un groupe d'utilisateurs représente le monde associatif local concerné qui devrait se réunir les 15 mai et 8 juin prochains. Ce groupe d'utilisateurs sera une force de proposition auprès du comité de pilotage qui se réunira en juin et juillet pour élaborer par étapes le programme. Ce comité de pilotage sera constitué de Laurent CHERUBIN, Fabrice BAUDEAU, Claude DUCERT, Frédéric PERROT, Renaud DARDEL, Raphaël ULMET, Didier COLOTTO et Sébastien GAUBERT.

M. le Maire ouvre alors la séance et propose de désigner M. Henri de FERLUC comme secrétaire de séance, ce qu'il accepte.

## **I. Administration Générale**

### **1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 mars 2017**

A la demande de certains élus, les modifications suivantes sont apportées à la page 17 du projet de procès-verbal de la séance du 28 mars dernier ; à savoir qu'un « élu s'est exprimé défavorablement à l'encontre de la subvention du football » en lieu et place « d'une expression défavorable a été émise par un élu ne participant pas au vote ». Par ailleurs, il sera précisé que Jean-Louis ASTOR, est membre de l'Accueil à Labège et qu'il a demandé à ce qu'une convention de partenariat soit établie avec l'association Délires d'encre. Enfin, il est demandé à ce que soit rajouté après le vote du budget qu' « un élu a demandé que pour les années à venir soit pris en compte les résultats comptables de l'année précédente pour l'élaboration du budget de l'année à venir ».

Le Conseil Municipal adopte alors à l'unanimité le projet de procès-verbal de la séance du 28 mars intégrant les modifications ci-dessus.

Il est alors précisé qu'un certain nombre de rectifications sont apportées sur la rédaction du dossier préalable à la présente séance. Ces éléments seront pris en compte dans l'élaboration du document définitif.

### **2/ Rétrocession des VRD des lotissements et ensembles d'habitations "rue Joseph MUREL", "Allée des Frênes" et "Impasse des Lauriers" à la Commune**

Approbation à l'unanimité.

### **3/ Dissolution du SIVURS -décision du Conseil Municipal portant adoption des modalités de répartition de l'actif et du passif du SIVURS.**

Approbation à l'unanimité.

#### **4/ Conditions de mise à disposition des salles communales aux partis politiques**

Approbation à l'unanimité.

### **II. Comptabilité Finances**

#### **5/ Subvention exceptionnelle aux Restaurants du Coeur**

Approbation à l'unanimité.

#### **6/ TARIFS TLPE 2018**

Approbation à l'unanimité.

#### **7/ Décision Modificative n°1**

Approbation à l'unanimité.

#### **8/ Garantie d'emprunt au profit de la SA Colomiers Habitat : réaménagement d'une partie de la dette**

Approbation à l'unanimité.

#### **9/ Gratification pour le départ à la retraite d'agents communaux**

Approbation à l'unanimité.

Il est précisé que cette gratification s'ajoutera à celle de l'association du Personnel de Labège.

#### **10/ Convention de groupement de commande - Marché titres restaurant**

Approbation à l'unanimité.

### **III. Marchés Publics**

#### **11/ Travaux de construction de l'extension de la mairie et l'aménagement intérieur du rez-de-chaussée existant - Marchés**

M le Maire rappelle que la commission d'appels d'offre a été sollicitée, bien que le marché se situe en dessous du seuil adopté par le Conseil Municipal. Il est constaté que l'ensemble des lots attribués, bien que faisant suite à une consultation, dépasse en valeur les sommes prévisionnelles initialement portées dans le PIFF. Le lot infructueux d'une faible contenance sera réalisé par les services techniques de la Mairie.

Il est indiqué que certains élus estiment ne pas avoir été suffisamment informés en amont de la présente proposition de décision. Ce point sera pris en compte dans le cadre des dossiers joints aux convocations réunions à venir. M le Maire a rappelé qu'il a apporté une information aux Labègeois qui le demandaient.

Adoption par deux abstentions, une non-prise part au vote et deux oppositions le projet de délibération ci-dessus. Il est alors indiqué que lors du conseil municipal du 13 juin, une

information sera communiquée sur le planning des travaux ainsi que sur l'impact sur le fonctionnement des services et l'accès aux services.

#### **IV. Ressources Humaines**

##### **12/ Recrutement d'agents saisonniers pour le chantier "jeunes citoyens" + 2 animateurs encadrants**

Approbation à l'unanimité, après un échange sur le fonctionnement de la commission enfance jeunesse.

Il est précisé que la commission Jeunesse et Vie scolaire examinera le programme des travaux lors de sa prochaine décision.

##### **13/ Transfert de la compétence de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage à la Communauté d'agglomération du SICOVAL: Mise à disposition de personnel**

Approbation à l'unanimité.

#### **V. Enfance-Jeunesse**

##### **14/ Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse**

Compte tenu de l'insuffisance d'éléments concrets spécifiques à la commune de Labège, et à la demande de M. le Maire, ce point est reporté à la séance du 13 juin prochain.

L'ordre du jour étant terminé, la parole est donnée au Conseil Municipal :

1/ Il est précisé que dans le cadre de l'élection Présidentielle, la position de M. le Maire, indiquée dans le procès-verbal du 28 mars dernier, a été prise, compte tenu du désistement de son candidat.

2/ Sécurisation des piétons dans la traversée de la RD 16 : il est indiqué que des dispositifs de sécurité seront bientôt mis en place à hauteur du centre commercial de l'Autan.

3/ Lutte contre les chenilles : une réponse sera donnée le 13 juin prochain sur l'absence de remise en place de pièges.

4/ Poubelles enterrées : une réunion technique aura lieu prochainement afin de d'améliorer les dispositifs actuels et d'éviter tous dépôts sauvages, notamment avenue des Cathares, vu la persistance des problèmes constatés.

5/ Divers voirie : la réfection de la RD16 a été réalisée sans réelle information préalable, ce qui ne sera pas renouvelé. Une intervention sur le tout-à-l'égout de l'avenue Georges Brassens a été réalisée.

6/ Défrichements de bois dans les coteaux : ceux qui ont été réalisés se sont faits en parfaite légalité.

7/ Urbanisme : des échanges ont lieu sur le développement harmonieux et qualitatif de

l'urbanisation à Labège. Il est alors rappelé que l'action de tous les habitants permettra de maîtriser l'harmonie de Labège face à la loi de densification qu'il est difficile de contourner. Des actions pourront être engagées au cas par cas par la commune

.

La séance est alors clôturée à 22h07 et M. le Maire donne la parole au public :

1/ Parc de Labège : les informations sont demandées sur les travaux dans ce secteur.

2/ Centre commercial de l'Autan : la municipalité respectera ses engagements et se préoccupe de la vie de ce centre commercial qui relève néanmoins du secteur privé.

3/ Décès de personnalités locales connues : un effort sera fait pour communiquer auprès des anciens conseillers municipaux.

4/ Participation financière aux frais de transport : une information sera donnée ultérieurement sur les modalités de participation.